

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 avril 2022

Le jeudi 7 avril 2022 à 19h30 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : BENGOCHEA JM - BREHERET D - CANO L - ERRANDONEA M - GARAT MM - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : PASCOUAT C à MASSONDE M. -

ABSENTS et EXCUSÉS : ECHEVERRIA D -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2021
- 6 - Vote des subventions
- 7 - Adoption Budgets 2022
- 8 - Modification des tarifs de la cantine scolaire
- 9 - Convention avec l'association Ttipien Etxea pour le centre de loisirs d'Espelette
- 10 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Aucune.

4 - Vote des taux communaux des contributions directes

Mr le maire propose de modifier les taux comme suit pour suivre le coût de la vie.

Taxes	Taux votés en 2021	Taux votés en 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produits attendus 2022
Foncier bâti	18.54	18.91	1 434 000	271 169
Foncier non bâti	19.44	19.83	51 100	10 133
			TOTAL	281 302

Vote : à l'unanimité

5 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2021

MM GARAT, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs et les budgets à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

- Lecture des comptes administratifs de la commune et du cimetière.
- Lecture des subventions.
- Lectures des budgets (commune, cimetière).

Les comptes administratifs 2021 des divers budgets s'établissent comme suit :

Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Depenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Communal	587 372.80	814 354.05	226 981.25	905 101.87	1 686 847.60	781 745.73
Budget Cimetière	156 468.04	156 468.04	0.00	156 468.04	156 468.04	0.00

Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Compte administratif 2021 Commune

Vote : à l'unanimité

Compte Administratif 2021 cimetière :

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire réintègre l'assemblée

Compte de gestion 2021 Commune

Vote : à l'unanimité

Compte de gestion 2021 Cimetière :

Vote : à l'unanimité

6 - Vote des subventions

Vote : à l'unanimité

7 - Adoption Budgets 2022

L'affectation des résultats et les budgets s'établissent comme suit :

Affectation des résultats des comptes administratifs 2021

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	226 981.25	0.00	226 981.25
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00

Vote : à l'unanimité

Les budgets 2022 des divers budgets s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Depenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	788 940.00	788 940.00	1 495 400.00	1 495 400.00
Budget Cimetière	173 784.00	173 784.00	173 779.00	173 779.00

Budget 2022 Commune

Vote : à l'unanimité

Budget 2022 cimetière

Vote : à l'unanimité

8 - Modification des tarifs de la cantine scolaire

Mr le maire en concertation avec la commission des affaires scolaires propose d'augmenter le prix des repas de cantine à partir de la rentrée prochaine

Abonnement repas sur planning annuel	Repas occasionnels	Repas adulte
4.00 €	4.60 €	5.10 €

Vote : à l'unanimité

9 - Convention avec l'association Ttipien Etxea pour le centre de loisirs d'Espelette

L'association Ttipien Etxea nous a envoyé une convention à signer avec une nouvelle tarification qui a été convenue avec les autres communes d'ERROBI dans le but d'harmoniser les tarifs dans tous les centres de loisirs.

Actuellement, nous payons 6 € par enfant et par jour, voté l'année passée et avec cette actualisation nous passerions à 10 €.

En 2021, il y a eu 633 journées de présence dont 180 le mercredi et 453 pour les vacances pour 41 enfants de Souraïde.

Plusieurs questions ont été posées : pourquoi ce montant, faut il accepter, quelles conséquences si on refuse ?.....

Dans la mesure où il nous manque des informations et des explications de leur part, Mr le maire propose d'ajourner ce point afin de décider en connaissance de cause.

10 - Questions diverses

Nous avons reçu une nouvelle demande pour l'installation d'un foodtruck ,par Mme LACAZE Lisa et Mme DANIEL Charlotte d'ITXASSOU. Elles sont en train d'affiner leur projet pour un début d'activité soit en juin 2022 soit l'année prochaine.

Il faut que l'on délibère pour fixer le tarif de l'occupation du domaine public, et on propose un montant de 15 € mensuel comme voté récemment pour une demande similaire au nom de Mme LACAZE Lisa et Mme DANIEL Charlotte ou de toute société qui pourrait s'y substituer.

Vote : à l'unanimité

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

BENGOECHEA JM - BREHERET D - CANO L - ERRANDONEA M -

GARAT MM - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O -

MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP -